

# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN DU LUNDI 1<sup>er</sup> JUIN 2015**

**\*\*\*\*\***

**Le Président ouvre la 23<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal et des Collectivités Affiliées, Communauté d'agglomération, CCAS et SIAD de Saint-Quentin.**

**Le Président :**

**Au nom du Conseil d'Administration, je vous souhaite la bienvenue à tous.**

**Le Président :**

**Il a été distribué 287 cartons jaunes, nombre de fiches de présences. Quatre personnes sont tout de même en train de recompter les personnes assises et l'on va avoir confirmation. Nous partons donc sur un vote de 287 adhérents présents.**

**Le Président :**

**Je remercie les élus(es) représentants les collectivités.**

**Je me dois d'excuser Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Vice-président du CCAS, Mme Marie-Odile LEFÈVRE, Présidente du SIAD et Monsieur Xavier BERTRAND, Maire de la ville de Saint-Quentin et Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, représentés par Mme Sylvie ROBERT, Maire adjointe chargée des finances.**

**Le Président :**

**Je pense que vous avez tous pensé à déposer votre bulletin de participation à la tombola. Les votes, comme les années précédentes se feront à main levée en utilisant le carton de couleur jaune qui vous a été remis.**

**Le Président :**

**Il y'aura un procès-verbal des décisions soumises aux votes.**

**J'aurai besoin d'assesseurs pour pouvoir compter les cartons à chaque vote.**

**Qui est volontaire ?**

- M. Florent LEGERE**
- M. Bruno DEBLOOS**
- M. Thierry ALLIOT**
- M. Laurent LEMAIRE**

**Le Président :**

**À chaque vote, messieurs, vous comptabilisez le nombre de votants. Je vous remercie.**

**Le Président :**

**Je tenais à vous signaler que je n'avais pas invité la presse pour la simple raison que l'an dernier à l'Assemblée Générale du 17 juin, M. Dominique GAYRAUD m'a assigné au tribunal pour diffamation simplement du fait de la présence de personnes ne faisant pas partie du personnel, en l'occurrence, la presse.**

**Ne voulant pas être soumis à la même procédure cette année, je n'ai donc pas invité la presse. Nous leur remettrons un compte-rendu après l'assemblée.**

**Le Président :**

**Avant de commencer l'ordre du jour, je voudrai faire une petite intervention qui concerne le fonctionnement du C.O.S :**

***« Avec toutes les rumeurs qui circulent en ce moment, je souhaite faire une mise au point. Cette mise au point n'est pas une propagande électorale, c'est le fonctionnement du COS qui est mis en cause, il est donc nécessaire que je vous communique quelques informations.***

***En cette période électorale, mes propos sont déformés et tous les moyens sont bons pour me discréditer ainsi que mon équipe.***

*N'en déplaise à certains administrateurs, ma « faible majorité » reste une majorité !*

*Par mail du 6 mai 2015*

*Les listes CGT - FA - FO et sans étiquette (signature du mail) contestent ma décision quant à leur présence pendant l'encartage du matériel électoral. Je vous informe que l'encartage a été effectué en présence d'un observateur désigné par l'Administration. Pour les envois vous savez tous que je ne gère ni le service logistique ni La Poste.*

*Exemple : mon enveloppe de l'A.G. portait le cachet de la poste du 13 mai et je l'ai reçue le 19 mai, il a fallu 6 jours pour traverser la ville !*

*Par mail du 19 mai 2015*

*Les administrateurs CGT - FA - FO et sans étiquette du COS me demandent d'annuler les voyages prévus pour 2016.*

*Sujet contesté, soi-disant que ces voyages ne reflètent pas la réalité, je m'interroge sur les files d'attente importantes à l'ouverture des réservations et pour certains voyages, il faudrait en faire un second pour satisfaire toutes les demandes. L'expérience pour les voyages en période scolaire a déjà été faite et ce voyage était incomplet !!!*

*Je tiens à préciser que les adhérents inscrits pour les voyages 2016 n'ont aucune crainte à avoir quant à leurs versements.*

*Si les voyages sont annulés PAR le prochain conseil d'administration du COS celui-ci devra rembourser les versements, conservez bien votre reçu. En ce qui concerne les chèques CADHOC retraités, en 2014 la distribution a commencé le 9 juillet et cette année la distribution se fera aussi à partir du 1<sup>er</sup> juillet.*

*Je vous rappelle que je suis toujours en fonction et que les activités du COS doivent continuer.*

*Par mail du 21 mai 2015*

*Les listes CGT - FA - FO ont critiqué le travail effectué par leurs collègues du service informatique tout en sachant que deux agents dudit service sont sur la liste des Indépendants !*

*Les listings nominatifs avec la répartition par service et bureau de vote, utilisés pour les élections, sont établis par le service informatique qui est le seul à avoir accès à la base de données de la DRH.*

*Je tenais à ce que ces choses soient précisées afin d'éviter de dire que tout ce qui arrive (enveloppes qui n'arrivent pas à destination, qui ne sont pas dans le bon service) n'est pas de notre responsabilité !  
Nous sommes liés à ce que l'informatique nous édite. Je suis désolé, mais il fallait que je mette ce point au clair ».*

**Le Président :**

**Nous allons maintenant débiter l'Assemblée Générale et respecter l'ordre du jour.**

**Je vous propose de lire une synthèse du PV de l'AG du 17 juin 2014 ou sinon je vous lirai les 51 pages dudit procès-verbal.**

**Qui est contre la lecture d'une synthèse ? Qui s'abstient ?  
Donc nous allons lire cette synthèse :**

### **Synthèse du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du mardi 17 juin 2014**

**« 330 adhérents. Le Président, Patrick GRIS, ouvre la 22<sup>ème</sup> Assemblée Générale du C.O.S, remercie les représentants des collectivités (M. ROBERT Renard, DGS et Mme LEFÈVRE Marie-Odile, Présidente du SIAD) et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.**

**Il rappelle les modalités d'émargements dans le hall d'entrée de Fervagues et de votes à l'aide d'un carton de couleur jaune.**

**Il demande à ce que des bénévoles soient assesseurs (Mme GOFFART Josette, M. MANAIN Rudy, Mme GIRAULT Myriam et Mme LECLERCQ Catherine).**

**Un adhérent, M. GAYRAUD Dominique demande la transmission d'un procès-verbal 2014.**

**Le Président lui rappelle que ce procès-verbal n'est pas validé et que l'Assemblée Générale porte sur l'année écoulée, c'est-à-dire 2013.**

**Il lit après accord de l'Assemblée la synthèse du compte rendu de la 21 ème Assemblée Générale du jeudi 13 juin 2013 concernant l'année 2012.**

**Cette synthèse est approuvée à la majorité (318 pour et 12 abstentions)**

**Ensuite, Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER et M. Nicolas DENIMAL lisent le rapport moral pour l'année 2013.**

**Ceux-ci rappellent les dates des réunions du Conseil d'Administration ainsi que le nombre des adhérents actifs et retraités.**

**Ils déplorent le décès de 26 adhérents retraités et de 4 agents décédés en activité et souhaitent une heureuse retraite à 38 personnes.**

**Ils rappellent l'attribution de primes ou de bons d'achat à l'occasion de 44 naissances et le mariage de 28 de nos adhérents.**

**Ils donnent ensuite lecture des activités 2013.**

**Le rapport moral est adopté à la majorité (329 pour et une abstention)**

**La Trésorière, Mme Sylvie CARPENTIER, donne lecture du rapport financier de l'année 2013.**

**Elle signale que le détail chiffré a été remis à chaque adhérent pour information.**

**Elle développe les diverses lignes financières et informe l'Assemblée Générale qu'une provision de 20 000 € a été comptabilisée pour risques et charges dans l'attente d'une réponse de l'URSSAF sur l'attribution de chèques cadeaux aux retraités.**

**Aucune question n'est posée par les adhérents sur les incidences financières.**

**Le rapport financier de la Trésorière est adopté à la majorité (14 contre, 7 abstentions et 309 pour)**

**Le commissaire aux comptes lit son rapport.**

**Des questions sont posées par un adhérent, M. GAYRAUD Dominique concernant le barème imposé par l'URSSAF et le cumul des prestations versées aux adhérents retraités.**

**Réponse lui est faite par le commissaire aux comptes : cumul valeur du colis et chèquiers CADHOC.**

**Les comptes 2013 sont approuvés à la majorité (8 abstentions et 322 pour)**

**Mme Nathalie CHARLET lit le rapport de la commission de contrôle.**

**Le Président indique que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013, soit un excédent de 2 637.12 € sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de 2 637.12 € et qu'après l'affectation de cet excédent, le montant du report à nouveau s'élève à 7 793.93 €.**

**Les bilans financiers ainsi que l'affectation du résultat sont adoptés à la majorité (1 abstention et 329 pour)**

**Le Président informe l'assemblée d'une erreur de rédaction dans le PV du conseil d'administration du 14 février 2014, un des points de l'ordre du jour ne concernait pas la mise à jour des statuts, mais la mise à jour du règlement intérieur.**

**M. BOCQUET Bruno (pour la course à pied), M. DAUMONT Emmanuel (football) et M. MENDES Angélo (pour le tennis) lisent une synthèse concernant leurs activités et résultats respectifs dans le cadre des sections omnisports (M. JUMEL et M. LEFIN ne sont pas présents)**

**Le Président répond à diverses questions concernant le Comité, notamment à des questions écrites dont une concerne les places de cinéma gratuites.**

**Il demande à ce que l'Assemblée Générale se prononce quant à l'attribution de ces places aux administrateurs travaillant bénévolement au C.O.S toute l'année.**

**La proposition du Président est adoptée à la majorité  
(2 contre, 5 abstentions et 323 pour)**

**Un adhérent, M. GAYRAUD Dominique conteste le fait que la somme de 3 198.99 € réclamée à deux adhérents du syndicat CGT soit passée en perte et demande donc en conséquence que soient annulées toutes les dettes dues par certains adhérents.**

**La proposition de M. GAYRAUD est refusée et ne sera pas mise en application.  
(326 contre et 4 pour)**

**Après que le Président ait terminé de répondre aux questions écrites, les membres du Bureau développent diverses informations sur les activités du C.O.S à l'intention des adhérents ou en réponse à des questions venant de la salle.**

**M. RENARD Robert répond à une question posée par une adhérente, Mme GAUDEFROY Corinne.**

**Le Président donne lecture d'une déclaration qu'il a rédigée concernant M. GAYRAUD Dominique.**

**M. RENARD félicite les administrateurs du C.O.S pour le travail effectué au quotidien et pour le nombre important des prestations qui sont proposées aux adhérents.**

**Il s'exprime au nom du maire confirmant que le C.O.S ne sera pas supprimé, que c'est un élément indispensable au bon fonctionnement des collectivités. La séance est levée à 16h00 »**

Le Président :

Nous allons donc procéder à l'approbation de cette synthèse de l'Assemblée Générale du 17 juin 2014.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 14

Pour : 273 (par déduction, 287 présents)

**Le procès-verbal de l'assemblée générale (synthèse)  
du 17 juin 2014 est adopté à la majorité. Je vous remercie.**

Le Président :

Nous allons passer à la lecture du rapport moral.

Marianne, je te laisse la parole.

## **RAPPORT MORAL DU COMITÉ POUR L'ANNÉE 2014**

La secrétaire :

« Il me revient de vous présenter le rapport Moral du Comité pour l'année 2014.

Permettez-moi de vous présenter le rapport moral du Comité.

L'année 2014 a vu le conseil d'administration se réunir les :

14 février, 14 avril, 26 mai, 2 septembre et 15 décembre 2014

Le nombre total de nos adhérents est de 2 496, composé de 1 580 actifs et 916 retraités.

**Plusieurs de nos collègues dont les noms suivent sont décédés en 2014**

Mme GILLION ANNICK	M. GOBERT PAUL
Mme MACABIES MICHELINE	M. GLACHANT CLAUDE
Mme FOSSIER JEANNINE	M. PEUGNIEZ MAURICE
M. BOUCLY ANDRE	M. FAUQUEUX PIERRE
M. PEUGNIEZ MARC	M. COURTOIS HENRI
M. LÉGÉ CHARLES	M. LOPEZ MANUEL

M. POINT JEAN-PIERRE	Mme PARE RENÉE
Mme DUCORNET ROLANDE	M. MOULIN BERNARD
M. GAVET GEORGES	M. DEGARDIN EUGENE
M. DUPRÉ ROLAND	M. FRANCOMME ROGER
Mme LARUELLE JEANNINE	Mme LEBON ANDRÉ

Agents Décédés en activité :

M. LEFEBVRE DIDIER	M. LAMBRET JEAN-CLAUDE
M. DUFOUR PATRICK	M. BOURGEOIS GERALD
M. LEGRAND DOMINIQUE	

Nous avons une pensée pour nos collègues disparus.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite aux agents ayant fait valoir leurs droits durant l'année 2014 et tout particulièrement à :

Agents en Retraites

M. MOTELLE CHRISTIAN	Mme LEFEBVRE DOMINIQUE
M. ERVET GERARD	M. DERAISIN ROBERT
M. DEGREMONT FRANCIS	M. DIOT FREDERIC
M. LEPRETRE ERIC	Mme FOURNET CHRISTINE
Mme GAYRAUD VIVIANE	Mme COLOT JEAN-FRANCOIS
M. BERTRAND JEAN-RAPHAEL	Mme PESENTI DANIELLE
M. DEBUT ALAIN	M. PLET DIDIER
Mme WALLON GENEVIEVE	Mme DEHON MICHELE
M. PUDEPIECE JEAN-CLAUDE	M. GUIN JEAN-PAUL
Mme WALLON CLAUDE	M. NICOLAS JACKY
Mme DESSERT NICOLE	Mme CAUBET MONIQUE
M. DEGUINE CLAUDE	M. DEMESY PATRICK
M. FORGON MICHEL	Mme SAGET JOELLE
Mme BRAGUE SABINE	Mme DANIS PATRICIA
M. PONS SERGE	Mme POTIER CLAUDINE
Mme HENCELLE EVELYNE	Mme HOLLEVILLE MARTINE

<b>Mme LEMAIRE MARIE-GISLAINE</b>	<b>M. PERY LUC</b>
<b>M. BIBOT MICHEL</b>	

Le Comité, comme à l'accoutumée, a marqué ces événements par l'attribution de la prime prévue à cet effet.

Nous encourageons toujours nos amis retraités à continuer de participer à la vie du Comité et nous sommes toujours à l'écoute de leurs remarques et suggestions.

Par ailleurs, nous avons eu la joie d'apprendre au cours de l'année 2014 : 56 naissances, et le mariage ou Pacs de 27 de nos adhérents. Là aussi, en ces heureuses circonstances, le Comité a participé par l'attribution d'un chéquier boutiques.

Plusieurs amicalistes se sont vus remettre la médaille du travail, il s'agit :

Pour la Médaille d'Argent 20 Ans :

<b>M. BRASSELET RÉMY</b>	<b>Mme TRINQUART CHRISTINE</b>
<b>Mme GUILMAIN SYLVIE</b>	<b>Mme VASSAUX CHRISTIANE</b>
<b>M. LERICHE GÉRALD</b>	<b>M. DAIMEZ FREDERIC</b>
<b>Mme MALÉZIEUX CÉCILE</b>	<b>M. HUMAIN JEAN-REGIS</b>
<b>Mme MOUTIER-HADDAJI CAROLE</b>	<b>M. NICOLAS JACKY</b>
<b>Mme PUISEGUR CATHERINE</b>	<b>M. PARIS THIERRY</b>
<b>Mme CHAUVEL LYDIE</b>	<b>M. ROBERT JEAN-MARC</b>
<b>M. HUGET NICOLAS</b>	<b>M. SIMON PASCAL</b>
<b>Mme VASSAUX CATHERINE</b>	<b>Mme DETRE LYSIANE</b>
<b>Mme BECQUET BRIGITTE</b>	<b>Mme DUBOIS MARIE FRANÇOISE</b>
<b>M. COULON ERIC</b>	<b>M. MASCRET PHILIPPE</b>
<b>M. DAMAY DAVID</b>	<b>Mme RIZZI SYLVIE</b>
<b>Mme DEBUT GÉRALD</b>	

Pour la Médaille de Vermeil 30 Ans :

M. BOISSARD DOMINIQUE	Mme GRUNY MARIANNE
Mme CARE SYLVIE	Mme PION CHRISTINE
M. GADROY CHRISTOPHE	Mme PLAT CHRISTIANE
M. MEAN FREDERIC	M. PRUVOST GILLES
Mme KAHN MARTINE	M. RICHARD NATHALIE
Mme DOMINIQUE LAURENCE	Mme ROGER DANIELE
Mme TAVERNIER PATRICIA	Mme TROCME MARTINE
Mme BETEMS MARIE-JOSÉE	M. DECARRIERE PATRICK
Mme BOUYENVAL GÉRALDINE	M. JULIEN JEAN-FRANCOIS
Mme DELIGNIERES PATRICIA	Mme LERICHE NATHALIE
M. FAIPOUX ALBAN	Mme DELSAUX SOPHIE
Mme GAUDEFROY CORINNE	Mme PLASKOWSKI FRANÇOISE
Mme VAL NADINE	

Pour la Médaille d'Or 35 Ans :

M. BEURAIN GÉRARD	M. BESAIN PATRICK
M. CARPENTIER ARMAND	M. NICOLAS JEAN-CLAUDE
M. DAMAYE MARIO	Mme BARBAUX SUZANNE
Mme GAGNEUR SYLVAIN	M. GRAIN GERARD
Mme GENOT LILIANE	M. MOREL SYLVAIN
M. GOSSMANN JEAN-PHILIPPE	Mme MORTELLI MARIE-CLAUDE
Mme WALLON CLAUDE	

**INCENDIE ET SECOURS : Médailles personnel administratif, technique et Sapeurs-Pompiers Professionnels.**

Pour la Médaille des 20 ans :

**M. CLASSE CYRIL**

Pour la médaille de 35 ans :

**M. CHAUDERLIER MICHEL**

En ce qui concerne le bilan des activités, je souhaiterais mettre à l'honneur tous les membres du Club Omnisports des Municipaux pour leur participation dans les domaines les plus divers tels que :

La Course à Pieds - le Football - la Pêche - le Tennis - le V.T.T et le Foot en Salle, où tous ont su se distinguer.

Pour tous renseignements et suggestions, il vous est possible de consulter l'agenda pour prendre contact avec les divers clubs, sections et responsables.

Je rappellerai maintenant plus particulièrement nos 63 activités dans le cadre des Loisirs :

<b>SPECTACLE MAGIE MESSMER LE 7 JANVIER 2014</b>
<b>SPECTACLE KEV ADAMS LE 15 JANVIER 2014</b>
<b>SPECTACLE LES RABEATS LE 19 JANVIER 2014</b>
<b>SPECTACLE BERNARD MABILLE LE 23 JANVIER 2014</b>
<b>SPECTACLE AMEL BENT LE 4 FEVRIER 2014</b>
<b>SALON DE L'AGRICULTURE LE 1er MARS 2014</b>
<b>JOURNÉE DE LA FEMME LE 8 MARS 2014</b>
<b>SPECTACLE OLIVIER DE BENOIST LE 13 MARS 2014</b>
<b>SÉJOUR MONT-DORE DU 16 MARS AU 23 MARS 2014</b>
<b>LA FERME DES MICHETTES LE 20 MARS 2014</b>
<b>SPECTACLE YODELICE LE 9 AVRIL 2014</b>
<b>FLORALIA LE 12 AVRIL 2014</b>
<b>THÉÂTRE MA FEMME S'APPELLE MAURICE LE, 18 AVRIL 2014</b>
<b>CIRQUE AMAR 29 &amp; 30 AVRIL ET 1er MAI 2014</b>
<b>FOIRE DE PARIS LE 3 MAI 2014</b>
<b>CHAMPIONNAT DU MONDE DE BOXE LE 7 MAI 2014</b>
<b>SPECTACLE ANTHONY KAVANAGH LE 9 MAI 2014</b>

SPECTACLE D.GUSTIN & JULIEN COURBET LE 11 MAI 2014
SPECTACLE YOANN FREGET LE 11 MAI 2014
LE BAGAD DE LANN BIHOUE LE 14 MAI 2014
SÉJOUR MONTÉNÉGR0 DU 30 MAI AU 6 JUIN 2014
LE TATOO LE 7 JUIN 2014
JOURNÉE PECHE A LA TRUITE LE, 7 JUIN 2014
JOURNÉE SHOPPING PARIS LE, 28 JUIN 2014
JOURNÉE LIBRE A ST VALERY EN CAUX LE, 19 JUILLET 2014
PARC ATTRACTION WALIBI LE 26 JUILLET 2014
JOURNÉE LIBRE A ST VALERY EN CAUX LE, 9 AOUT 2014
PARC ATTRACTION WALIBI LE 23 AOUT 2014
JOURNÉE PECHE A LA TRUITE LE, 6 SEPTEMBRE 2014
SPECTACLE FRANCK MICHAEL LE 14 SEPTEMBRE 2014
SPECTACLE CLAUDIA TAGBO LE 2 OCTOBRE 2014
VENDANGES MONTMARTRE PARIS LE 11 OCTOBRE 2014
SPECTACLE SERGE LAMA LE 12 OCTOBRE 2014
SPECTACLE KYO LE 14 OCTOBRE 2014
SPECTACLE JEFF PANACLOC LE 18 OCTOBRE 2014
PARC ASTÉRIX "HALLOWEEN" LE 1er NOVEMBRE 2014
KABARET CHAMPAGNE LE 8 NOVEMBRE 2014
SPECTACLE NORMAN LE 12 NOVEMBRE 2014
SPECTACLE IRMA LE 15 NOVEMBRE 2014
SPECTACLE LAURENT GERRA LE 19 NOVEMBRE 2014
LE CIRQUE SUR L'EAU LES 19 ET 20 NOVEMBRE 2014
SPECTACLE VINCENT NICLO LE 26 NOVEMBRE 2014
JOURNÉE SHOPPING A PARIS LE, 29 NOVEMBRE 2014
SPECTACLE MIMI MATHY LE 10 DECEMBRE 2014
SPECTACLE ARY ARBITAN LE 12 DECEMBRE 2014
MARCHE DE NOEL REIMS LE 13 DECEMBRE 2014
SPECTACLE CHANTAL GOYA LE 20 DÉCEMBRE 2014
PARADE DE DISNEY LE 20 DÉCEMBRE 2014
AINSI QUE LES 22 RENCONTRES SQBB A DOMICILE

**ACTIVITÉS PRÉVUES ANNULÉES FAUTE DE PARTICIPANTS  
ANNULATION ORGANISATEUR OU INTEMPÉRIES HIVERNALES :**

<b>SPECTACLE DANI LARY LE 20 MARS (annulé faute de participants)</b>
<b>SPECTACLE VIKTOR VINCENT LE 11 MAI (annulé faute de participants)</b>
<b>SALON DE L'AUTOMOBILE LE 18 OCTOBRE (annulé faute de participants)</b>

## N'oublions pas :

### Les Fêtes de fin d'année composées de :

- L'Arbre de Noël et son spectacle.
- La remise de jouets et de friandises
- L'invitation au cinéma de Noël (1 place aux choix des films)
- L'après-midi récréatif des retraités.
- La remise du traditionnel colis de Noël retraités.
- La carte 30 € pour les agents actifs n'ayant pas d'enfants ou n'ayant plus d'enfants bénéficiant de l'arbre de Noël.

### La vente de billetterie :

Une billetterie de cinéma, une billetterie de cinéma pour les enfants de moins de 14 ans, une billetterie Disneyland, une billetterie Astérix, les billetteries piscine, patinoire et bowling pour la Base Urbaine de Loisirs, la billetterie Royal kids, les chèques vacances...

### Les participations :

- aux centres aérés
- aux clubs de sports / Fitness
- aux abonnements saison culturelle
- aux abonnements SQBB

### Les versements :

- Chéquiers CADHOC aux adhérents retraités.
- Chéquiers culture pour les adolescents et les seniors en 2014.

Ainsi que les différents partenariats et opérations de diffusions de produits divers qui sont régulièrement proposés par le C.O.S.

**Aide à la famille d'un adhérent décédé en activité :**

Il convient de rappeler que le Comité verse, à la famille d'un adhérent décédé en activité, l'équivalent d'un mois de salaire brut indiciaire. Cette aide financière est un geste de solidarité très important pour nous.

Je terminerai ce rapport moral en remerciant tous les amicalistes qui ont contribué de manière bénévole à renforcer et améliorer les activités du C.O.S. et qui apportent leur aide pour le bon déroulement de nos manifestations ; grand merci aux différents services des collectivités pour la mise en place des manifestations précitées et pour leur assistance technique régulière.

Espérant avoir répondu à vos aspirations, le Comité reste toujours à l'écoute de vos suggestions, afin de vous donner toute satisfaction, dans la mesure de ses moyens.

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président :

Nous allons mettre au vote ce rapport moral de l'année 2014.

On utilise toujours les cartons jaunes.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 287

<p><b>Le rapport moral est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.</b></p>
--

Le Président :

Nous allons passer maintenant au rapport financier.

Je vais passer la parole à Sylvie CARPENTIER

La Trésorière :

« Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs,

J'ai l'avantage de vous rendre compte par ce rapport des opérations financières du C.O.S. pendant l'exercice 2014.

### ACTIVITÉS :

Le tableau de contrôle budgétaire des activités 2014 peut se résumer ainsi :

Total Budget 2014 637 300.00 €

L'écart des produits est de : 22 652.99 €

Soit la différence entre 637 300.00 € budgété et 659 952.99 € réalisé

L'écart des charges est de : 36 669.82 €

Soit la différence entre 637 300.00 € budgété et 600 630.16 € réalisé

Soit au total un résultat net de la période de : 59 322.81 €

L'excédent de 59 322.81 € provient de reprise de provision (cotisation URSSAF des bons cadeaux retraités) ainsi que des bons cadeaux et chèques lectures non retirés au Comité des Oeuvres Sociales par les bénéficiaires.

Le détail des frais de fonctionnement budgété et réel vous est fourni à la page suivante. L'écart de 6 775.15 € y est analysé.

### ACTIVITÉS DE LOISIRS 2014

Le détail pour chacune des activités de loisirs vous est indiqué en page centrale

Son montant s'élève à 75 172.92 €

### PRESTATIONS ADHERENTS 2014

Le détail des prestations adhérents pour l'exercice 2014 se chiffre au total pour les 4 collectivités à : 111 640.98 € soit pour :

La Ville :	63 626.50 €
La Communauté d'Agglomération	30 474.96 €
Le S.D.I.S :	3 589.57 €
Le C.C.A.S. :	7 693.77 €
Le S.I.A.D. :	6 256.18 €

Je vous rappelle que les Prestations Adhérents sont incluses dans le budget global depuis le 1er Janvier 1999.

### COMPTES ANNUELS

L'ensemble de ces activités est repris au niveau des comptes annuels de l'association qui ont été transmis aux collectivités aux fins d'examen, à la Commission de Contrôle et au Commissaire aux Comptes pour son rapport à l'Assemblée Générale. Le total du bilan actif et passif est de :  
337 632 €

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2014, soit un excédent de 59 322.81 € sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de 59 322.81 €, après l'affectation de l'excédent le montant du report à nouveau s'élève à 67 116.74 €.

Je vous remercie de votre attention »».

Le Président :

Quelqu'un a-t-il des questions à poser à Sylvie concernant le rapport qu'elle vient de vous présenter ? Pas de questions ?

Donc nous allons passer au rapport du Commissaire aux comptes, M. Hugues RIFFLART.

Le Commissaire aux comptes :

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je vais vous donner lecture de deux rapports.

Le 1<sup>er</sup> rapport porte sur les comptes annuels et le second rapport portera sur les conventions réglementées.

Dans le 1<sup>er</sup> rapport portant sur notre opinion sur les comptes annuels, on précise que les comptes ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration et qu'il nous appartient d'émettre une opinion sur ces comptes.

On a donc effectué notre audit selon les normes d'exercices professionnels applicables en France en sachant que ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous certifions donc que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

On précise également qu'au cours de l'exercice passé il y'avait eu une réserve qui avait été émise, et que cette réserve est levée.

En matière d'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler et en matière d'informations financières qui vous ont été communiquées par Mme CARPENTIER, nous n'avons pas non plus de remarques particulières.

Notre rapport sur les conventions réglementées. Dans ce rapport, nous reprenons les conventions intervenues le cas échéant entre l'association, ses membres du conseil d'administration ou une autre entité ayant des dirigeants communs.

Donc à ce titre, il ne nous a été communiqué aucune convention à vous présenter aujourd'hui pour votre approbation.

Je vous remercie de votre attention

Le Président :

Nous allons passer au rapport de la commission de contrôle, donc c'est Nathalie CHARLET qui va vous lire le rapport de cette commission.

**Mme Nathalie CHARLET :**

**Bonjour,**

**Les membres de la commission de contrôle du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Saint-Quentin et des collectivités affiliées se sont présentés dans les locaux de l'association, salle René Baube au Palais de Fervaques, les 13 mars, 17 avril et 12 mai 2015.**

**Nous avons pu prendre connaissance des documents relatifs à la comptabilité du COS pour l'exercice social 2014 et avons examiné la totalité des justificatifs de dépenses et les résultats de recette ainsi que les dossiers propres à chaque activité réalisée.**

**Par ailleurs, nous avons pris connaissance des états financiers de l'exercice social de l'année 2014.**

**Ce contrôle financier nous a permis de constater une diminution des frais de fonctionnement d'environ 9 % par rapport à l'exercice précédent.**

**L'excédent budgétaire nous a été clairement expliqué par Mme la Trésorière.**

**En conclusion, nous constatons la bonne tenue et la sincérité des comptes dans le rapport financier.**

**Merci de votre attention.**

**Le Président :**

**Nous allons passer au vote. Tout d'abord, l'approbation des comptes de l'année 2014.**

**Qui est contre ? 11**

**Qui s'abstient ? 2**

**Pour : 274**

<p><b>Je vous remercie, les comptes de l'année 2014 sont adoptés à la majorité.</b></p>
---

**Le Président :**

**Maintenant, nous allons passer à l'affectation du résultat.**

**Je repasse la parole à Sylvie pour vous proposer cette affectation.**

**La Trésorière :**

L'affectation du résultat soit 59 322.81 € sera remise au report à nouveau. Donc si affectation des 59 322.81 €, le report à nouveau s'élèvera à 67 116.74 €.

**Le Président :**

Donc nous votons pour l'affectation du résultat.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 12

Pour : 275

**L'affectation du résultat est adoptée à la majorité. Merci**

**Le Président :**

On met l'approbation des conventions réglementées au vote.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 287

**Les conventions réglementées sont adoptées à l'unanimité.**

**Le Président :**

Dans l'ordre du jour, vous avez « recadrage prime versée aux ayants droit des agents décédés en activité ».

Je tenais à faire une intervention au sujet de cette prestation qui a été mise en place au conseil d'administration du 15 décembre 2014.

On verse une prime aux agents décédés en activité. Le problème que nous avons c'est que nous devons verser cette prime aux héritiers. Il faut quand même savoir que nous vivons maintenant dans une époque où il y'a beaucoup de familles recomposées, il y'a des enfants qui sont issus de l'un et l'autre et on n'est pas toujours en capacité de pouvoir désigner quels sont les héritiers, et tous les héritiers...

Donc en conseil d'administration, il avait été décidé que l'on pourrait se rapprocher du système que pratique la collectivité.

Je vais vous lire l'extrait du procès-verbal du C.A du 15 décembre 2014 :

*« Le Président rappelle que le comité verse une prime aux ayants droit des agents décédés en activité ayant au moins 9 années d'ancienneté (décision CA 2007) [...] Cette prime est versée à la famille [...] Le terme « famille » peut d'ailleurs s'avérer équivoque, ce qui a été le cas l'an dernier puisque le comité n'a pas pu déterminer après un décès d'adhérent à qui verser la prime ».*

J'ai donc rencontré M. CHARAMON qui m'a suggéré de se baser sur les critères définis par les collectivités.

Je vais vous lire ce qui est précisé par les collectivités :

*« L'aide au secours sera versée au bénéficiaire du capital-décès tel qu'il est servi par la collectivité employeur, en application du statut de la fonction publique territoriale, des règles régissant le fonctionnement de la CNRACL et des lois et règlements relatifs aux agents non titulaires. »*

L'employeur, quant à lui s'adresse à un notaire qui désigne le ou les bénéficiaires, le C.O.S n'aura plus qu'à suivre ce que la collectivité mettra en place.

Ça nous permettra d'éviter les erreurs, car sans certitude de connaître la totalité des héritiers, on risque d'être attaqué.

Voilà ce qui avait été décidé par le conseil d'administration du 15 décembre 2014, je voulais vous en faire part parce que ce sera aménagé dans les statuts, on a donc besoin de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Donc on va mettre aux voix.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 287

**Les modalités de recadrage prime versée aux ayants droit des agents décédés en activité est voté à l'unanimité et fera l'objet d'une modification dans les statuts.**

**Le Président :**

**Nous allons donc passer aux questions des adhérents.**

**J'ai reçu, par écrit, 6 questions.**

**Deux questions sont similaires. Une vient de Mme Viviane GAYRAUD l'autre de M. Dominique GAYRAUD.**

**Mme GAYRAUD souhaite que dans le cadre de l'Assemblée Générale annuelle 2015, je précise la totalité de la question qu'elle avait posée l'an dernier, c'est-à-dire que je reproduise l'intégralité de sa lettre. Je pense que vous vous souvenez que l'on a débattu de ce sujet, puisque c'était la question des places de cinéma gratuites, donc si vous allez sur le site du C.O.S vous verrez la totalité du PV de l'assemblée Générale, j'ai simplement reconduit le plus gros de sa question, c'est-à-dire, pourquoi les tickets cinéma gratuits restent aux administrateurs, elle voudrait que je remette toute sa question, c'est-à-dire toute la feuille qu'elle m'a écrite. Et M. Dominique GAYRAUD me pose la même question. Je pense que si vous vous souvenez bien, nous avons mis au vote cette question, et ça avait été adopté :**

**2 voix contre, 5 abstentions et 323 voix pour maintenir le système.**

**Donc je pense que l'on ne va pas tous les ans remettre ça à l'ordre du jour. Je voulais vous en informer, de façon à ce qu'elle ne puisse pas dire que je n'ai pas lu sa question.**

**Ensuite, question n°2 de M. Dominique GAYRAUD :**

***« Monsieur le Président, dans l'ordre du jour AG COS Lundi 1er juin 2015 Rapport Financier, Rapport du Commissaire aux Comptes, Rapport de la Commission de Contrôle et approbation des comptes de l'année 2014. Je demande que L'Assemblée Générale soit informée de manière précise sur les raisons qui justifieraient le fait que vous avez changé les modalités d'attribution des chèques cadeaux aux retraités à savoir ils les recevaient par la poste en courriers suivis à ma connaissance il n'y avait pas de problème d'une part ?? D'autre part les chèques cadeaux par la banque postale étaient plus souples pour l'accès au magasin notamment dans l'alimentaire !! »***

**Je rappelle toutefois que les premiers chèques CA DO qui ont été distribués c'étaient des chèques CA DO « La Poste ». Nous avons rencontré un gros problème, beaucoup de réclamations pour des gens qui**

ne l'avaient pas reçu. Ces chèquiers-là étaient envoyés en courrier normal, pas en recommandé. Nous avons eu plus d'une dizaine d'adhérents à qui on a renvoyé des chèquiers, car on ne pouvait pas justifier de l'arrivée ou de la non-arrivée du courrier. Donc c'est pour cela que j'avais pris sur moi, avec le Bureau le fait que les chèques CADHOC maintenant à tous les extérieurs de l'Aisne sont envoyés en recommandé. C'est une sécurité. Les recommandés sont libellés au nom du C.O.S ils ne reviennent donc pas chez CADHOC, mais bien au C.O.S. Ça, c'était pour la 1<sup>ère</sup> partie de la question. Pour la seconde, je suis désolé, mais quel que soit le prestataire vers lequel on se tourne ou vers l'URSSAF, on ne peut pas faire de chèques CADHOC s'ils ne sont pas libellés. Et encore, moi, je ne fais mettre que « hors alimentation », mais la réglementation normalement stipule « hors alimentation et hors carburant ». C'est une loi de l'URSSAF, donc ce n'est pas moi qui le décide, c'est ainsi. J'espère avoir répondu à sa question.

Question n°3 de Dominique GAYRAUD :

*« Vous avez fait une déclaration prétendant que le COS sur les chèques CA DO serait assujetti à une cotisation URSSAF supplémentaire ou Complémentaire de 70 000 euros, à la fin de L'Assemblée 2014 dans votre déclaration finale qui n'appelait pas de réponse vous avez dit : En voulant aller trop vite, on finit par faire des erreurs. Certains dossiers demandent du temps et de la réflexion pour être étudiés. Mr Gayraud a instauré les chèques CADO de la poste pour les retraités, apparemment exonérés de l'URSSAF. Il s'avère que nous serions assujettis aux cotisations URSSAF.*

*Cela entraînera un impact budgétaire important. Pour clarifier ce dossier, j'ai obtenu un rendez-vous avec un inspecteur de l'URSSAF le 19 juin à 9h.*

*Les adhérents seront informés du résultat de cet entretien.*

*Je veux rappeler à l'assemblée générale lorsque vous prétendez que j'aurais été trop vite pour permettre le maintien de cette mesure sociales au retraités qui remonte à la période ROBERT DEVAUX que vous avez participé à la prise de décision qui a pris plusieurs mois en 2012 c'est trop facile de Vouloir vous glorifier d'être Président quand c'est positif et de vous défausser quand c'est négatif.*

*J'en arrive à ma question vous deviez rencontrer l'inspecteur de l'URSSAF pouvez nous dire si cette rencontre a eu lieu si oui qu'elle en est le résultat ?? »*

*J'ai bien rencontré l'inspecteur de l'URSSAF comme c'était prévu le 19 juin. Il nous a demandé tous les éléments pour pouvoir faire un ajustement de ce qui était assujetti à l'URSSAF. On a fourni le nombre de chèques CA DO que l'on avait fait, la facture justificative du prix du colis qui est de 35 € et nous n'avons eu une réponse de l'URSSAF que le 16 décembre 2014 :*

*« Monsieur Le Président,*

*Par différents courriers et échanges, vous avez souhaité connaître la législation sociale, applicable sur deux activités de votre Comité en 2013.*

*Vous nous avez également demandé de calculer le montant des cotisations qui pourraient être dues en cas de régularisation d'assiette sociale.*

*Tout d'abord, nous vous précisons que la réponse ci-après résulte des informations, documents que vous nous avez transmis.*

*La réponse apportée est sous réserve d'informations et d'éléments dont nous n'aurions pas eu connaissance.*

*Enfin ce courrier ne vise que le point évoqué dans votre correspondance et ne représente ni un contrôle partiel ni un contrôle total de vos activités qui peuvent faire l'objet d'une vérification ultérieure dans la limite de la prescription.*

*Vous nous avez transmis les informations suivantes :*

*En 2013, vous avez alloué aux 851 personnes retraitées, relevant de la CNRACL, deux types d'avantages :*

*-Des chèques cado laposte d'une valeur faciale de 140€ (courant du mois de juin/juillet)*

*(6 de ces personnes ont reçu des chèques cado d'une valeur de 150€).*

*-Un colis de Noël d'une valeur de 35€ (fin d'année)*

*En 2013 vous avez alloué une prestation à 15 agents qui ont un enfant est en situation de handicap.*

*Si la situation de handicap est inférieure à 80% la prestation était de 100€.*

*Si la situation de handicap est supérieure à 80% la prestation était de 150€.*

*Les bons d'achats et cadeaux en nature alloués dans les conditions précisées par l'instruction ministérielle du 17 avril 1985, la lettre ministérielle du 12 décembre 1988, et les lettres circulaires ACOSS des 3 décembre 1996 et 9 janvier 2002 peuvent être exonérés de cotisations et de CSG/CRDS.*

*En conclusion, après calcul des pourcentages selon les prestations, le montant des cotisations dues s'élève à 8 977 €. »*

*C'est donc le montant que l'on a payé à l'URSSAF. À savoir que l'on n'a toujours pas le montant de notre pénalité, puisque n'ayant pas versé les cotisations d'URSSAF dans l'année en exercice, on a une pénalité. Elle a été demandée. J'ai demandé l'exonération de la pénalité, on attend la réponse. Voilà la réponse à la question de M. GAYRAUD.*

*Le Président :*

*Question n°5, M. GAYRAUD :*

*« La légalité associative prévoit que les adhérents doivent avoir toutes les informations nécessaires pour se prononcer sur le bilan de l'année écoulée depuis la dernière Assemblée générale en date du MARDI 17 juin 2014 pour cette année la date retenue est le Lundi 1er juin 2015 .*

*Les derniers Procès-Verbaux de Conseil d'administration 2015 ne sont pas publiés sur le site internet rien dans les Statuts du COS Saint-Quentin ne prévoit qu'ils doivent être adoptés avant leur publication. Je demande la publication de ces Procès-Verbaux sur le site internet du COS pour la validité du déroulement de L'Assemblée générale du Lundi 1er juin 2015 »*

*C'est-à-dire qu'il voudrait que lorsque l'on réalise une Assemblée Générale, on la fasse sur l'année de date à date.*

Je suis désolé, mais on fait une AG sur l'année 2014, et je ne la ferai pas sur l'année du 17 juin 2014 au 1<sup>er</sup> juin 2015. Donc je pense que je n'ai donc rien à répondre sur cette question puisque de toute façon, ce n'est pas le but de l'assemblée qui se tient actuellement. Le rapport d'activité 2014 a été transmis aux adhérents avec l'invitation de l'Assemblée Générale à ce jour, c'est la seule réponse que je peux lui donner.

Le Président :

J'en ai fini avec toutes les questions que nous avons reçues, donc j'aimerais savoir si vous avez des questions à poser dans la salle. Pas de questions ? Donc nous allons passer au point suivant, allocution de la représentante de la collectivité.

Mme Sylvie ROBERT :

Je vous remercie de me donner la parole, je n'avais pas du tout prévu d'intervenir aujourd'hui. Je ne suis qu'adjointe aux finances et administration générale, absolument pas au personnel, bien que je préside toutes les réunions qui peuvent avoir lieu avec le personnel. Je suis toutefois contente d'être présente aujourd'hui.

Je représente le Maire qui n'a pas pu se libérer.

J'ai pu constater donc que le C.O.S faisait beaucoup pour ses adhérents. La ville fait également beaucoup pour le C.O.S, et les autres collectivités en versant des subventions non négligeables.

Subventions qui évoluent comme nos conventions le prévoient.

Donc, il n'y aura pas de baisse des subventions des collectivités au C.O.S, et ceci est important à dire à un moment où les collectivités recherchent désespérément des économies dans tous les domaines.

En tout le C.O.S ne sera absolument pas touché.

Je remercie donc les personnes présentes, les personnes qui ont géré le C.O.S sur l'année 2014 et je vous souhaite une bonne fin de journée. Et surtout, je suis ravie que les retraités soient là en nombre pour se retrouver.

Je pense que c'est un jour de retrouvailles également pour tous les retraités. Merci à vous !

**Le Président :**

**Donc nous allons passer au tirage de la tombola.**

**On va aller chercher l'urne qui se trouve dans le hall.**

**Il nous faudrait une « main innocente » pour le tirage.**

- 1. Vélo VTC CAMPUS 21V d'une valeur de 300 €.**
  - **Patrick KOLLE**
  
- 2. Cafetière « TECHWOOD » capacité 1 L (900 W)**
  - **Mélanie BOCQUET**
  
- 3. Gril à Paninis (700 W)**
  - **Denis RAMONDOU**
  
- 4. Grille-pain (700 W)**
  - **Gérald PATTE**
  
- 5. Coffret avec lampe torche et gilet de sécurité (35 PIÈCES)**  
**« BLACK&DECKER »**
  - **Robert BOURGE**
  
- 6. Sac à dos jaune & noir.**
  - **Audrey DOMINGUES**
  
- 7. Sac à dos noir.**
  - **Patrick HANTSON**
  
- 8. Damier / Défi gourmand.**
  - **Arnaud TASSE**

**Le président :**

**Je vous remercie beaucoup pour votre participation et je vous invite au pot offert par le Conseil d'Administration du C.O.S.**

**La séance est levée à 15h00  
Saint-Quentin, le 7 juillet 2015**